CHEZ LE COLONEL STOFFEL

Un de nos collaborateurs s'est présenté chez le colonel Stoffel, 12, rue Lamennais.

M. Stoffel lui a fait répondre par sa domestique qu'« il ne pouvait pas le recevoir ».

CHEZ M. REY-ROIZE

Dans sa lettre à M. Jaurès, M. Ferlet de Bourbonne déclare qu'il a eu deux entrevues avec le colonel Stoffel. La première a eu lieu peu après 1894 chez un ami commun, demeurant boulevard Haussmann.

Cet ami commun est le baron Rey-Roize, qui habite, en effet, 137, boulevard Haussmann.

Nous lui avons demandé s'il avait gardé le souvenir des propos attribués par M. Ferlet de Bourbonne au colonel Stoffel.

M. Ferlet de Bourbonne et le colonel Stoffel, nous a-t-il répondu, sont, en effet, venus chez moi. Mais vous comprendrez le sentiment de délicatesse qui m'interdit, à moi, maître de maison, de divulguer les conversations que mes hôtes ou mes amis peuvent avoir chez moi. Je commettrais une incorrection grave si je faisais part à un journaliste de confidences faites ici dans l'intimité et sous le couvert de ma discrétion.

D'autre part je suis convaincu que le colonel Stoffel, que je connais intimement, avec qui j'ai voyagé notamment en Italie, désire ne pas être mêlé à ces discussions publiques. J'ai pour lui la plus grande estime. C'est un homme de valeur, qui a rendu à la France de grands services comme attaché militaire à Berlin et aux rapports de qui on a eu, je crois, le tort de ne pas ajouter foi. Mais aujourd'hui il vit retiré, et, je vous le répète, il doit regretter qu'on ait mis son nom en avant dans cette affaire.

Quant à M. Ferlet de Bourbonne, il a agi, je n'en doute pas, dans d'excellentes intentions. Mais il a quelques loisirs, et cela lui permet de s'occuper de ces choses, de se mêler ainsi à diverses questions. En l'espèce, il attribue peut-être une trop grande importance à des propos du colonel Stoffel.

C'est tout ce que je puis dire, me refusant à une interview qui aurait pour moi cette première conséquence de restreindre le cercle de mes amis. Je tiens à garder le secret sur ce qui se passe dans mon domicile privé.

## Les congrégations

LES INSTRUCTIONS PONTIFICALES AUX ÉVÊQUES RELATIVEMENT AUX CONGRÉGATIONS

Il a été fait allusion plusieurs fois à certaines instructions envoyées récemment aux évêques français par la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers, relativement à la situation spéciale où vont se trouver les religieuses.

L'*Eclair* publie aujourd'hui le texte « rigoureusement exact », dit notre confrère, de ces instructions apostoliques. Le voici :

— Vu les conditions spéciales où se trouvent actuellement les congrégations religieuses de sœurs en France, plusieurs évêques, sur les instances des supérieures de ces congrégations, ont eu recours au Saint-Siège, demandant des instructions et des pouvoirs de nature à prévenir les anxiétés des âmes et les scrupules de conscience qui en sont la conséquence. C'est pourquoi S. S. Léon XIII, pape par la divine Providence, ayant mûrement examiné cette question, a chargé la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers de communiquer les avis suivants aux évêques et aux supérieures des susdites congrégations :

1° Il faut, autant que possible, que les sœurs, contraintes d'abandonner leurs maisons de résidence, se réfugient dans une autre maison du même institut, où elles puissent s'appliquer à observer les règles et constitutions qu'elles ont embrassées ;

2° Si quelques-unes de ces dites sœurs ne pouvaient pas, pour de justes causes à examiner par l'évêque de la maison mère, se rendre dans une autre maison de leur institut, le même évêque (de la maison mère), du consentement de la supérieure générale, pourra les autoriser à demeurer licitement — au gré du Saint-Siège et de la supérieure générale — chez des parents ou chez de respectables dames. Elles porteront un costume digne, et garderont à l'intérieur une marque de l'habit religieux le vœu de chasteté les obligeant avec la même rigueur, elles observeront la substance des autres vœux, autant que cela peut être fait commodément dans cette situation, elles accompliront chaque jour les œuvres de piété que leur prescrira l'évêque du lieu de cette résidence.

3° Tout le temps que ces sœurs passeront ainsi hors des maisons de leur institut, elles seront soumises à la provinciale de la région où se trouve le lieu de leur résidence, si l'institut est organisé en provinces ; sinon à la supérieure locale de la maison la plus rapprochée. Celle-ci devra, chaque année, et toutes les fois qu'elle en sera priée, renseigner la supérieure générale touchant leurs mœurs et au besoin les ramener dans le devoir.

Les présents pouvoirs sont accordés pour un an. Nonobstant toutes dispositions contraires, quelque spéciales soient-elles.

Donné à Rome, à la secrétairie de la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers, le 24 mars 1903.

LES PROTESTATIONS ÉPISCOPALES

M. Andrieu, évêque de Marseille, adresse une lettre de consolation aux religieux de son diocèse frappés d'expulsion. Après avoir rappelé dans quelles circonstances les demandes d'autorisation soumises à la Chambre des députés « ont été repoussées en bloc par un Bloc que les sectes antichrétiennes dominent », il ajoute :

Il ne m'appartient pas de vous dire quelle doit être votre attitude devant la loi qui vous disperse et vous dépouille. Vous avez des chefs, consultez-les. Et s'ils estiment que vous ne devez pas quitter le champ où s'exerçait votre zèle, sachez qu'il y aura toujours à Marseille des maisons assez hospitalières pour vous recueillir et des catholiques assez reconnaissants et assez généreux pour partager avec vous jusqu'à leur dernier morceau de pain.

A Nancy, M. Turinaz multiplie les protestations. Hier encore, à la cathédrale, au cours de la grand'messe, il est monté en chaire « pour protester, non plus par de simples paroles, mais par un acte public, contre une des dernières circulaires de M. le ministre des cultes, président du conseil des ministres ». Et, aux applaudissements de l'auditoire, il a fait la déclaration suivante :

Je veux savoir, je veux que les tribunaux me disent si un ministre peut, par une simple circulaire, dans tout un pays catholique où la religion catholique doit être librement exercée, d'après l'article premier du Concordat, interdire pour une très grande part la prédication de l'Evangile et de la parole de Dieu. Je veux savoir si un ministre peut, par une simple circulaire, décréter contre la raison et le simple bon sens qu'un religieux ne peut être sécularisé, sortir de sa congrégation, tant que cette congrégation existe, ne fût-ce qu'à l'étranger. Je veux savoir si le ministre a le droit de condamner ainsi des milliers de citoyens français, qui n'ont commis aucune faute, à sortir de leur pays ou à mourir de faim.

L'orateur a ensuite annoncé que l'abbé Ravenez, ancien jésuite, sécularisé, allait monter en chaire, et qu'il revendiquait pour lui seul toutes les responsabilités. Enfin, au milieu des applaudissements de l'assistance, l'évêque a terminé ainsi :

J'agis ainsi parce que Dieu et ma conscience me le demandent. Je suis prêt à tout, entendez-le bien, à tout, sauf à trahir mes devoirs d'évêque et à abandonner mes droits de citoyen français.

LES CHAPELLES

La circulaire de M. Combes, ordonnant la fermeture des chapelles non autorisées, reçoit son application dans un certain nombre de localités.

A Brest, hier, le public est arrivé comme d'habitude pour assister à la messe de la chapelle des Petites Sœurs des pauvres, rue Conseil : une des religieuses prévint que la chapelle serait fermée désormais en vertu des ordres du gouvernement. Les trois cents personnes présentes se sont alors livrées à une manifestation hostile au ministère.

A Reims, les sœurs de l'Enfant-Jésus ont fermé volontairement leur chapelle au public.

A Rodez, une vingtaine de chapelles, dépendant des communautés religieuses de la ville ont été fermées hier matin, à la suite d'une communication faite aux chefs des établissements par l'évêque.

Il n'y a eu ni incident, ni protestation.

LES FRÈRES DE SAINT-GABRIEL

*La Lanterne* publie le texte des instructions envoyées par les supérieurs des frères de Saint-Gabriel à tous les membres de la congrégation qui, on le sait, est du nombre de celles auxquelles la Chambre a refusé son autorisation.

Ce document débute ainsi :

Mes chers frères,

En présence du rejet par la Chambre des députés de la demande complémentaire de la reconnaissance comme congrégation religieuse de notre institut, régulièrement reconnu comme établissement d'utilité publique, en vertu d'une ordonnance royale du 17 septembre 1823 et d'un décret impérial en date du 3 mars 1853, j'ai le devoir de vous transmettre les instructions suivantes :

L'institut se propose de revendiquer les droits résultant à son profit de l'ordonnance de 1823 et du décret de 1853. Il estime, conformément à l'avis des jurisconsultes les plus autorisés, qu'il satisfait pleinement aux prescriptions de la loi du 1er juillet 1901. Et dans le cas où le titre d'établissement d'utilité publique lui serait contesté, il a l'intention de soumettre la question à l'appréciation des tribunaux ordinaires. En conséquence, il ne doit être apporté aucune modification au fonctionnement actuel de l'institut. Par suite, vous voudrez bien continuer à diriger votre établissement comme précédemment, sans vous émouvoir des menaces qui pourraient vous être faites, des injonctions que vous recevrez ou des mesures que l'on aurait la prétention de vous imposer. Votre devoir consiste à rester purement et simplement sur place et à maintenir votre établissement dans les mêmes conditions de fonctionnement que par le passé.

Le supérieur invite les membres de la congrégation à répondre, en cas d'injonctions verbales ou écrites de l'administration, qu'ils ont ordre de rester à leur poste et de continuer à diriger leurs établissements. Si on leur demande la production des titres ou documents de la congrégation ils devront renvoyer les demandeurs à leur supérieur qui en est le seul détenteur. En cas d'instruction judiciaire ils devront donner leurs noms et prénoms mais ne répondre à aucune des autres questions qui pourraient leur être adressées.

Il convient de rappeler que l'ordonnance royale du 17 septembre 1823 et le décret de 1853 ont été rapportés le 10 avril dernier par un décret publié au *Journal officiel*.

MANIFESTATIONS DIVERSES

CHARENTE-INFÉRIEURE. — Une manifestation a eu lieu à Saint-Seurin-d'Uzet (Charente-Inférieure), à l'occasion du départ des sœurs de la doctrine chrétienne.

A leur sortie du couvent, le colonel de Peyrecave, au nom des manifestants, leur a adressé une allocution qui a été accueillie par des cris de : « Vive la liberté ! A bas Combes ! »

NORD. — Les Pères maristes qui tiennent une chapelle à Valenciennes avaient invité les fidèles à assister hier matin à une messe d'adieu.

Cinq à six cents personnes avaient répondu à leur appel. Après la messe, le supérieur est monté en chaire et a déclaré que la chapelle serait dorénavant fermée, mais que les Pères maristes ne faisaient pas leurs adieux aux fidèles, car ils étaient décidés à résister jusqu'à ce qu'on les expulse par la force.

Après la messe, des groupes ont stationné devant la chapelle en poussant des cris de : « Vive la liberté ! »

RHONE. — Les capucins de la rue Vendôme à Lyon ont donné, hier soir, dans leur chapelle, un salut solennel auquel plus de 2,000 personnes assistaient tant dans la chapelle que dans le jardin.

Deux pères ont adressé aux fidèles quelques paroles protestant contre la loi en vertu de laquelle ils sont dissous et qui les oblige à s'expatrier. De nombreux cris de : « Vive la liberté ! » ont été poussés par les assistants.

Nous avons annoncé que certaines congrégations du département avaient reçu la visite des juges de paix du canton dont elles ressortissent, lesquels venaient apposer les scellés sur les établissements.

Ces magistrats avaient reçu directement de Paris du liquidateur, M. Ménage, l'ordre d'instrumenter.

Dans la commune d'Oullins, la congrégation des Dominicains a fait observer au juge de paix de Saint-Genis-Laval, qu'elle ne relevait pas de M. Ménage, liquidateur des Dominicains de Paris, mais de M. Rivail, de Grenoble, liquidateur des Dominicains de Coublevie (Isère), où est située leur maison-mère.

SARTHE. — Une manifestation s'est produite hier soir, aux abords du couvent des frères mineurs capucins, route de Prémartine au Mans. Elle avait été annoncée par des affiches que la police avait lacérées.

Des cris hostiles au ministère ont été poussés par les manifestants, parmi lesquels se trouvaient des ecclésiastiques et de nombreuses femmes.

La gendarmerie à cheval et la police ont dispersé les groupes.

Une vingtaine d'arrestations ont été opérées.

### Le « million » des Chartreux

*Notre correspondant particulier nous télégraphie :*

Voiron, 19 avril.

« M. Sentis, juge d'instruction à Grenoble, accompagné d'un commis-greffier, est arrivé hier, vers sept heures du soir, à Saint-Laurent-du-Pont, avec mission, en vertu d'une commission rogatoire de M. le juge d'instruction de Valles, d'interroger dom Michel et l'abbé Rey sur la soi-disant affaire des 2,300,000 francs.

» M. Sentis a pu voir le soir même, à Fouvoirie, l'abbé Rey qui, tout d'abord, lui a déclaré que la personnalité de M. Lucien Saint devait être mise hors de cause, et il manifesta le projet de remettre au juge, le lendemain, des explications écrites.

» Ce matin, dimanche, M. Sentis s'est présenté, vers neuf heures du matin, au monastère de la Grande-Chartreuse. L'entrée lui en a été refusée et il n'a pu voir dom Michel.

» En descendant du monastère, M. Sentis a vu, à Fourvoirie, l'abbé Rey.

» L'entrevue a été courte et le secret en est gardé, mais on peut croire que le juge a reçu une déclaration écrite.

» M. Sentis a quitté Saint-Laurent-du-Pont à deux heures.

» Le bruit que M. Pichat, député, démissionnerait pour permettre à M. Besson de se porter candidat, est un bruit auquel il ne faut pas s'arrêter. »

Ce matin, dans le *Gaulois*, M. de Maizière, de retour à Paris, croit devoir apporter quelques détails complémentaires à l'interview du père Rey qu'il publia ces jours derniers dans ce journal et dont nous avons, ici même, reproduit les passages essentiels.

Le rédacteur du *Gaulois* constate d'abord qu'il n'a pas nommé la personne qui aurait proposé au père général, dom Michel, les « négociations que l'on sait ». Des journaux ont désigné M. Lucien Saint, gendre de M. Trouillot. Ces journaux « ont fait fausse route, ajoute-t-il. M. Lucien Saint n'est pour rien dans cette affaire et il est de la plus élémentaire probité de le proclamer ».

D'autre part, on m'assure, continue M. de Maizière, que le père Rey céderait aux sollicitations de certaines personnes qui, lors d'une récente entrevue qu'il a eue avec elles à Voiron, après la publication de l'article du *Gaulois*, lui auraient fait comprendre que, comme propriétaire de la marque de la Grande-Chartreuse, appelé à être en rapports constants avec le liquidateur, il avait intérêt à se ménager la bienveillance du gouvernement. On ajoute que, dans ces conditions, le père Rey se serait résolu à apporter dans la déposition qu'il a faite devant le juge d'instruction de Grenoble, M. Sentis, quelques réserves au récit publié ici et que, sans le démentir absolument, il aurait cru devoir faire une part assez large à l'exagération que le rédacteur aurait apportée, à son sens, dans l'interprétation des faits dévoilés.

Le rédacteur du *Gaulois*, dit en terminant, que le récit qu'il a fait est, de tous points, exact, qu'il n'a « ni exagéré, ni rien imaginé et que la déclaration du Père Rey est, de tous points, conforme à celle qu'il avait faite quelque temps auparavant à de nombreux témoins, qui ne refuseront pas d'en venir témoigner. »

Le correspondant de la *Libre Parole* à Grenoble a vu, hier soir, M. Pichat, député, qui lui a déclaré n'avoir appris que par la lecture de certains journaux qu'il était tout disposé à démissionner pour que M. Besson, élu à sa place, pût porter l'affaire des Chartreux à la tribune de la Chambre. M. Pichat l'a prié de démentir le fait.

M. Pichat parla ensuite des pourparlers qui eurent lieu, à Paris, entre M. Besson et MM. Vervoort et Mazet, pourparlers précédés d'un voyage infructueux à Grenoble.

Le correspondant particulier de la *Libre Parole* traduit ainsi cette partie de la conversation :

Suivant alors, à Paris, les pourparlers qui sont aujourd'hui à la connaissance de tout le monde, M. Pichat est tout porté à croire qu'Edgar Combes a été mis en cause sans mandat de sa part, comme cela vient d'avoir lieu, à-t-il ajouté, pour M. Saint, l'ancien sous-préfet de Saint-Marcellin, que le *Figaro* a mis en cause.

Dans le *Petit Dauphinois* d'hier, M. Besson a publié un article intitulé « Des juges ! » qu'il termine ainsi :

Pour moi, j'ai fait le sacrifice de mon repos ; sans fortune, j'ai fait le sacrifice de ma situation, soutenu seulement par ma sincérité, par ma conscience. J'ai donc cent fois le droit d'exiger des juges : et puisqu'on semble vouloir me les refuser, j'en appelle à tous mes confrères, j'en appelle par-dessus tout à l'opinion de la France républicaine.

Des juges ! Des juges ! Des juges !

### Une ascension mouvementée

Le ballon *Aéro-Club*, parti samedi soir, à six heures trente-cinq, du parc de Saint-Cloud, monté par quatre membres de l'aéro-Club de Paris, MM. de Langardière, Le Roux, Rabiet et Mélandri, ce dernier faisant l'office de pilote, est descendu, hier matin, à sept heures, à un kilomètre d'Arles (Provence), dans des conditions assez périlleuses.

Au moment du départ le vent soufflait du Nord au Sud. Le ballon s'éleva assez rapidement, mais tout d'abord la vitesse de translation ne dépassa guère une quarantaine de kilomètres. Elle augmenta bientôt et, surpris par des courants très énergiques, le ballon avança avec une vitesse extraordinaire, de telle sorte qu'il a parcouru en douze heures et demie les 750 kilomètres qui séparent Paris de Marseille.

Les voyageurs ont subi des chutes de neige et de grêle, et ont rencontré des températures variant entre 6° au-dessus de zéro et 14° au-dessous. Cette température fut constatée en planant à 2,800 mètres sur les Cévennes. La plus haute altitude atteinte par l'aérostat a été de 3,100 mètres.

Le ballon, pendant plus d'une heure, s'est trouvé dans la mer chaotique des nuages, il en sortit heureusement entre Tarascon et Arles, alors qu'il était à 3,000 mètres d'altitude. A ce moment, les aéronautes aperçurent la mer, vers laquelle un mistral violent les entraînait. Ils décidèrent d'atterrir et ouvrirent la soupape. La descente se fit avec une rapidité vertigineuse : en dix minutes. Le ballon traîna pendant cinq cents mètre, franchit le parapet du chemin de fer à la hauteur de l'octroi, et vint finalement s'échouer dans le jardin des Alixans.

Pendant la descente, les aéronautes jetèrent un sac de lest de 25 kilos, qui creva le toit d'une maison, près d'Arles, et s'émietta dans une chambre où dormaient deux personnes. Les sacs de lest étaient gelés et formaient des blocs solides. L'*Aéro Club* n° 2 a fait déjà plusieurs importants voyages. Il est tombé successivement à Kiel et à Hambourg, en Allemagne, et à Vienne, en Autriche. Il détient cette fois un record que les trains rapides eux-mêmes ne lui enlèveront pas, du moins dans la partie du voyage des Cévennes à Arles, où ils ont fait jusqu'à 150 à l'heure.

# FAITS DIVERS

Lundi 20 avril. — Un changement complet a lieu aujourd'hui. Les fortes pressions ont disparu de l'ouest du continent. Le baromètre est descendu au-dessous de 760 mm. sur l'Irlande, le golfe de Gascogne et l'Algérie ; le maximum est seulement de 764 mm. à Clermont. La dépression de la Baltique s'est encore creusée, sans se déplacer notablement (Memel, 738 mm.).

Le vent est faible du nord au pas de Calais, modéré de l'est sur les côtes de l'Océan ; il est très faible de l'est en Provence.

Des pluies et des neiges sont tombées sur l'Allemagne et les Pays-Bas.

En France, on a recueilli 2 mm. d'eau à Dunkerque, Nancy, Belfort. On signale un orage à Alger.

De fortes gelées se sont encore produites ce matin dans le nord, le centre et l'est de la France.

On a noté des minima de : — 7° à Clermont, — 4° à Lyon, — 2° à Limoges et à Paris.

Sur les stations élevées, le thermomètre marquait à sept heures : — 6° au puy de Dôme, — 11° au mont Mounier.

En France, la température va se relever et se rapprocher de la normale ; un temps généralement nuageux avec ondées dans l'Ouest est probable.

A Paris, hier, nuageux.

La température moyenne, 5°4, a été inférieure de 4°6 à la normale (10°).

Depuis hier, midi, température : maximum, + 11°6, minimum, — 1°8.

Baromètre à sept heures du matin : 763 mm. 0 ; en baisse à midi.

A la tour Eiffel : maximum, 5°7 le 19 avril, à 4 heures du soir ; minimum, 4°, le 20, à 7 heures du matin.

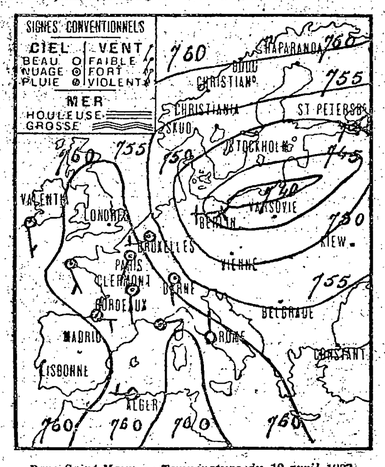


*Parc Saint-Maur. — Température du 19 avril 1903.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 3 heures matin. | + 2°6 | 3 heures soir. | + 10°8 |
| 6 — | + 2°7 | 6 — | + 8°0 |
| 9 — | + 5°0 | 9 — | + 3°0 |
| Midi | + 9°5 | Minuit | + 1°7 |

*Situation particulière aux ports*

La mer est belle partout.

TIRAGE FINANCIER. — Aujourd'hui a eu lieu un tirage des obligations de la Ville de Paris 1871.

Le numéro 962476 est remboursé par 100,000 fr.

Les deux numéros suivants sont remboursés chacun par 50,000 francs : 482395 — 251607.

Les dix numéros suivants sont remboursés chacun par 10,000 francs :

536803 — 1057236 — 364184 — 660183 — 883973 — 763220 — 1138615 — 288690 — 585870 — 1145641.

Soixante-quinze numéros sont remboursés chacun par 1,000 francs.

LE CONGRÈS DE THALASSOTHÉRAPIE. — Le congrès de thalassothérapie s'est ouvert, hier, à Biarritz, dans la grande salle des fêtes du casino, sous la présidence de M. de Saint-Arroman, délégué du ministre de l'instruction publique. Dans l'assistance on remarquait MM. le docteur Armaingaud, délégué du ministre de l'intérieur, Albert Robin, de l'académie de médecine, président du comité, le sous-préfet de Bayonne, le maire de Biarritz et un grand nombre de notabilités médicales de la France et de l'étranger.

M. de Saint-Arroman, a remis les palmes académiques à M. Raynaud, de Biarritz, un des organisateurs. M. Albert Robin a rendu hommage au docteur Armaingaud comme au véritable fondateur de la Ligue antituberculeuse ; il a tracé les grandes lignes de la cure marine et la voie dans laquelle elle doit s'engager à l'avenir. Le docteur Armaingaud, M. Shea, président de l'association à Biarritz, le professeur Liebreich de Berlin et le professeur Winternitz de Vienne ont pris ensuite la parole.

Les congressistes sont au nombre de 200 environ. Le congrès durera trois jours.

ARRESTATION DU MEURTRIER DU GARDE TALON. — Le braconnier qui a tué de deux coups de fusil le garde Talon dans la forêt des Moulinard, canton de Saint-André (Eure), est entre les mains de la justice.

C'est un nommé Auguste Lemaître, âgé de cinquante-deux ans, bûcheron à Bois-le-Roi. L'individu qui braconnait avec lui le soir du 9 avril, Raphaël Legallais, âgé de trente-sept ans, chaudronnier à Bois-le-Roi, avait été interrogé plusieurs fois au cours de l'enquête par le maréchal des logis de gendarmerie de Saint-André, mais avait toujours nié être pour quelque chose dans le crime. Las enfin d'être ainsi tourmenté, il est allé samedi trouver le maire de Bois-le-Roi et lui a dénoncé Lemaître.

Ils chassaient tous deux le faisan dans la soirée du 9 avril, a-t-il dit, lorsqu'ils s'étaient trouvés tout à coup en présence du garde embusqué au pied d'une cépée. « Ah ! je vous tiens ! » s'était écrié Talon. Alors Lemaître avait tiré sur le garde un premier coup de fusil qui l'avait seulement blessé. Talon ayant riposté sans atteindre Lemaître, celui-ci avait fait feu une seconde fois et avait tué net le garde. Puis le meurtrier et son compagnon, qui était resté spectateur passif de la scène, avaient pris la fuite.

Le maire s'est empressé de prévenir la gendarmerie, qui a procédé à l'arrestation des deux braconniers. Lemaître a fait des aveux.

INFORMATIONS DIVERSES

— Hier, à la mairie du 9e arrondissement, a eu lieu une réunion d'environ 350 employés des contributions indirectes, dont plusieurs de province, à l'effet de fonder une association amicale de solidarité sous ce titre : « Union des agents des contributions indirectes ». L'assemblée a élu un conseil d'administration composé de 33 membres ainsi qu'une commission de contrôle.

*Mieux, Meilleur marché.* — Les fourneaux de cuisine, baignoires, chauffe-bains, toilettes-lavabos, lessiveuses, stores, lits fer, lits cuivre, meubles en bois blanc, tous les articles de ménage en nickel, cuivre, émail, fer battu, porcelaine, la brosserie, les articles de cave, les articles d'écurie, doivent s'acheter aux Etablissements Allez frères.

# NÉCROLOGIE

On annonce la mort de M. Nicolas, ancien conseiller d'Etat, directeur honoraire au ministère du commerce, grand officier de la Légion d'honneur, décédé à Asnières.

M. Nicolas était l'un des hommes les plus estimés de l'administration supérieure du ministère du commerce. C'est en suivant tous les degrés de la hiérarchie administrative qu'il était arrivé au poste de directeur du commerce intérieur.

On annonce la mort de M. Adolphe Lévy, décédé à Paris, 65, rue Saint-Lazare. L'inhumation aura lieu demain, au cimetière Montparnasse. On se réunira à dix heures, à la maison mortuaire.

Le défunt avait épousé Mlle Eugénie Lambert.

# THÉATRES

A la Comédie-Française :

Le dimanche 26 avril aura lieu, à Lyon, la représentation de gala annoncée, avec le concours des artistes de la Comédie-Française.

On se rappelle que cette représentation, d'abord fixée au jeudi 9 avril, avait été reculée en raison de la coïncidence du jeudi saint.

Les artistes de la Comédie-Française joueront le *Demi-Monde*, d'Alexandre Dumas fils. En tête de l'interprétation, il faut citer M. Raphaël Duflos, qui tiendra le rôle d'Olivier de Jalin, et Mlle Cécile Sorel, qui jouera pour la première fois celui de la baronne d'Ange et qui, d'après l'écho des répétitions, y sera fort intéressante.

— A l'Opéra-Comique, M. Alfred Bruneau entrera, le 1er septembre prochain, en possession de la place de chef d'orchestre, laissée libre par le départ de M. Luigini. Le pupitre se trouvera ainsi composé :

Directeur de la musique : M. Messager ; chefs d'orchestre : MM. Bruneau, Büsser et Picheran.

— Avant de donner la première représentation du *Ruban rouge*, de M. Pierre Sales, l'Ambigu reprendra, à partir de demain mardi, pour une série de dix représentations, les *Dernières Cartouches*, le beau drame de MM. Jules Mary et Rochard.

— Ce soir :

A la Comédie-Française, à huit heures et demie, première représentation de : *les Affaires sont les affaires*, comédie en trois actes, en prose, de M. Octave Mirbeau :

MM. de Féraudy, Isidore Lechat ; Leloir, le marquis de Porcellet ; Georges Berr, Xavier Lechat ; Pierre Laugier, Dhinck ; Raphaël Duflos, Lucien Garraud ; Falconnier, Jean ; Charles Esquier, le juge de paix ; Ravet, le jardinier chef ; Henry Mayer, le vicomte de Fontenelle ; Garry, Gruggh, Laumonier, le garçon jardinier.

Mmes Pierson, Mme Isidore Lechat ; Lara, Germaine Lechat ; Rachel Boyer, la femme du juge de paix ; Lynnès, la femme du docteur : Faylis, la femme du percepteur.

MM. Gaudy, Laty ; Mme Lherhay.

Au théâtre de la Gaîté, à huit heures et demie, répétition générale de *Girofle-Girofla*, opéra-bouffe en trois actes et quatre tableaux de M. Vanloo et Leterrier, musique de M. Ch. Lecocq.

Au théâtre du Palais-Royal, dernière représentation de *Tonton*.

A l'Ambigu, dernière représentation du *Roman de Françoise*.

— L'audition intégrale de la Messe solennelle de Beethoven sera donnée, au Nouveau-Théâtre, le jeudi 30 avril, à neuf heures du soir, avec le concours de Mmes Eléonore Blanc et Alice Deville et de MM. Laffitte, de l'Opéra, et Paul Daraux.

Orchestre et chœurs, 250 exécutants sous la direction de M. Alfred Cortot.

— Trois nouveaux engagements pour Marigny en vue du spectacle de réouverture : les *Ptites Femm's de Marigny*, revue en deux actes, de Victor de Cottens : ceux de MM. Dehermel, qui sera le compère, Jacquet et Alberthal.

— Vif succès chez Fursy, pour *Paris-Bluff*.

— Ed. Risler donnera ses quatre concerts au Nouveau-Théâtre les dimanche 26 avril, 3, 10 et 17 mai en matinée, à trois heures. Le célèbre pianiste interprètera à la première séance les quatre dernières sonates de Beethoven. Le 3 mai, récital d'œuvres diverses ; le 10, piano et chant avec le concours de M. Messchaert, le baryton hollandais ; le 17, Mme Mysz-Gmeiner et Jacques Thibaut. Location au Nouveau-Théâtre et au *Monde musical*, 3, rue du 29-Juillet.

— La matinée Gavarni, organisée par les artistes à l'Opéra-Comique pour le jeudi 23 avril, s'annonce comme magnifique. L'Opéra, le Théâtre-Français, l'Opéra-Comique et les artistes les plus brillants de Paris rivalisent de zèle pour rendre cette matinée extraordinaire. Une très curieuse reconstitution des bals de l'époque de Gavarni fera la joie des délicats et des érudits.

Les personnes qui n'ont pas pu assister l'année dernière à la légendaire fête de Gavarni, pourront, cette fois, revivre quelques heures l'époque charmante du grand caricaturiste dont le souvenir restera fixé par des programmes qu'ont signé des maîtres tels que : Chéret, Forain, Léandre, Louis Morin, Maurice Eliot, Abel Faivre, Maurice Neumont, Abel Truchet, Grün, Georges Redon et Dillon.

— *Le Jour et la Nuit*, de Lecocq, vient de triompher une fois de plus sur la scène monégasque. L'interprétation en a été excellente avec Mlle Poigny en Manola, Mlle Luciole (Béatrix), et de M. Poudrier, un Calabazas parfait, et Polin extraordinaire dans le rôle de Brazeiro. Maurice Lamy a joué Degomez avec verve.

Mlles Porro, Kerf, de Biasi, Grassi, Moretta ont remporté un vif succès dans le brillant ballet, réglé par Mme Gedda au troisième acte. M. D. Thibault dirigeait l'orchestre.

— Les membres de l'Institut des sourds et muets de Manchester ont organisé, il y a quelques jours, une représentation théâtrale. La salle était pleine de gens qui ne pouvaient ni causer, ni entendre ; la pièce — on donnait *Roméo et Juliette* — a été fort bien jouée par les interprètes, qui montrèrent par leurs gestes et leurs signes très expressifs qu'ils avaient étudié leurs rôles à fond.

SPECTACLES DU LUNDI 20 AVRIL

Opéra. 8 h., la Statue. — Mardi, relâche.
Français. 8 h. 1/2. — Les Affaires sont les affaires.
Opéra-Com. 8 h. 1/2. — Le Domino noir.
Odéon. 8 h. 1/2. — La Coupe enchantée. — La Partie de chasse de Henri IV.
Vaudeville. 8 h. 1/2. — Incognito. — Heureuse !
Gymnase. 8 h. 1/4. — Les Poires. — Les Surprises du kodak. — Le Secret de Polichinelle.
Variétés. 8 h. 1/4. — Manu militari. — Le Sire de Vergy. Th. Sarah-Bernhardt. 8 h. »/». — L'Aiglon.
Porte-St-Martin. — Relâche.
Renaissance. 8 h. 1/4. — Congé amiable. — La Princesse Georges. — Crainquebille.
Châtelet. 8 h. 1/2. — Les Pirates de la Savane.
Gaîté. — Relâche.
Pal.-Royal. 8 h. 1/2. — Les Amis avant tout. — Tonton.
Ambigu. 8 h. 1/2. — Le Roman de Françoise.
Nouveautés. 8 1/2. Le Cake-Walk. Les Maris de Léontine.
Th. Antoine. 8 h. 3/4. — L'Innocent. — A Sainte-Hélène.
— Le Marché.
Athénée. 8 h. 1/2. — Chassé-Croisé. L'Enfant du miracle.
Bouffes. 8 h. 1/4. — L'Epave. — Miss Chipp.
Folies-Dram. 8 1/2. Le Peigne. L'Hôtel du Libre-Echange.
Cluny. 8 3/4. Le Rêve d'Anaïk. Les Noces de Mlle Loriquet.
Déjazet. 8 h. 1/2. — Tic à tic. — Où est donc papa ?
Olympia. 8 h. 1/2. — Diavolo. — Looping the Loop.
Capucines. 9 1/4. Tél. 156-40. Rêves d'un soir. Mariage rouge. Pieds qui remuent. Passe et manque. Optimistes. Mathurins. 9 h. Kanguroo. Coin du feu. A l'Impossible.
Mmes Mily-Meyer, Demarsy, Milo d'Arcylle, M. Burguet.
Fol.-Bergère. 8 1/2. Tél. 102-59. Revue des Folies-Bergère.
Boîte et Tr. Tabarin. 58, r. Pigalle. 9 1/2. T. 267-92. Fursy.
Cas. de Paris. Tél. 154-44. — Méphisto. Looping the Loop.
Nouv.-Cirq. 8 1/2. Joyeux nègres. Cake walk. Les Hoopers
Cirq. d'Hiver. 8 h. 1/2. — Tous Auvergnats.
Salle Æolian. 32, av. Opéra. 4 h. Mardis et vendredis. Æolian Récitals. Aud. Pianola et Æolian. Invit. adr. Æolian.
Salle Pianoust (33, boulevard des Italiens, entrée Louis-le-Grand). — Auditions libres, tous les jours.
Grands Magasins Dufayel. De 2 à 6 h. Attractions variées.
Moulin-Rouge, direction P.-L. Flers. Tél. 508-63. 8 h. Cercle de la mort. Cook. Stronglort. Tu Marches? Restaur. salle.
Cigale, 9 1/2. Tél. 407-60. — Adieu, Cocottes !
Nouveau-Théâtre. — Sousa and his Band, à 3 h. et à 9 h.
Enghien. — 11 minutes de Paris (gare du Nord), 125 trains par jour. — Toutes les attractions des villes d'eaux.
Scala. Tél. 101-16. — Viens Fou-foule ! — Fortes têtes.
Mus. Grévin. Réception chez l'emp. Ménélik. Final lumineux.
Jardin d'acclimatation. — Ouvert tous les jours.
T. Eiffel. De 10 h. m. à la nuit. A 3 h., revue Vers les étoiles.

SPECTACLES DU MARDI 21 AVRIL

Opéra. Relâche. — Mercredi, 8 h., la Valkyrie.
Français. 8 h. 1/2. — Les Affaires sont les affaires.
Opéra-Com. 8 h. »/». — Manon.
Odéon. 8 h. 1/4. — La Rabouilleuse.
Porte-St-Martin. 8 »/». — La Bouquetière des Innocents.
Gaîté. 8 h. 1/2. — Girofle-Girofla.

(Les autres spectacles comme lundi)

# LIBRAIRIE

Le nouveau roman de Paul Adam : la *Ruse*, paraît aujourd'hui. C'est une œuvre magistrale, où s'agitent vivants, généreux, héroïques et amoureux : carbonari, grisettes, étudiants et demi-soldes, toute la jeunesse qui prépara la révolution de 1830. La *Ruse* s'enlève à toutes les librairies. C'est un grand succès.

# AVIS ET COMMUNICATIONS

M. Loubet aurait, dit-on, déclaré à Marseille que les Parisiens peuvent avoir le gaz à trois sous, en mettant sur chaque bec un Economiseur T. J. M., vendu 2 fr. 25 chez Tachon Joatton et Cie, 30, avenue de la Grande-Armée.

Jean Vincent BULLY *Vinaigre de Toilette Dentifrice Sédatif*

# SPORT

Courses du bois de Boulogne

La température, plus agréable que les jours précédents, avait attiré sur notre grand hippodrome une assistance nombreuse et élégante.

Les grands cracks, hier, faisaient défaut ; mais nous avions au programme deux importantes épreuves qui donnaient à la réunion un vif intérêt : le prix du Cadran et le prix Noailles

Le prix du Cadran (30,000 fr., 4,200 m.), pour chevaux de quatre ans, a été gagné facilement de deux longueurs par le favori Astronome II, au comte de Pourtalès (O'Connor), Savone 2e, Sardanapale 3e, Gascon 4e, Kara, Lognes, Arizona, Kalimono.

Pari mutuel : 32 fr. 50 au pesage ; à la pelouse à 5 fr. : 17 fr.

Dans le prix Noailles (30,000 fr., 2,400 m.), pour chevaux de trois ans, Tigellin a désarçonné son jockey en se rend